

Commission territoriale Seudre moyenne

Le 15 avril 2021 de 10h à 12h

Salle des fêtes de Saint-André-de-Lidon

Compte-rendu

Pièces jointes :

- › Présentation de la réunion.
- › Fiche sur l'entretien régulier des cours d'eau.

Objectifs des commissions territoriales du SMBS

- ➔ Conserver le lien entre les communes et le SMBS (Syndicat mixte du bassin de la Seudre) ;
- ➔ Présenter aux communes les actions portées et projetées par le SMBS ;
- ➔ Recueillir l'avis et les besoins potentiels du territoire.

Liste des communes appartenant à la commission territoriale Seudre Moyenne

Arces*, Corme-Ecluse, Cozes*, Cravans, Épargnes*, Gémozac, Givrezac, Grézac, Jazennes, Le Chay, Meursac, Montpellier-de-Médillan, Rétaud, Rioux, Saint-André-de-Lidon, Saint-Romain-de-Benet**, Saint-Simon-de-Pellouaille, Saujon**, Semussac, Tanzac, Tesson, Thaims, Thézac, Villars-en-Pons, Virollet*.

* Communes membres de la commission territoriale Seudre Amont invitées à la commission territoriale Seudre moyenne.

** Communes membres de la commission territoriale Seudre Aval invitées à la commission territoriale Seudre moyenne.

Ordre du jour de la commission territoriale Seudre moyenne du 15 avril 2021

1. Présentation du SMBS et du fonctionnement des commissions territoriales ;
2. Bilan de l'exercice comptable 2020 et prévisions 2021 ;
3. Point sur les actions en cours : Programme Pluriannuel de Gestion, Etude pour la Restauration de la Continuité Ecologique, Plan de Gestion des Boisements Rivulaires, Renaturation de la Bénigousse dans la traversée de Cravans et Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau ;
4. Présentation du suivi des écoulements de la Seudre continentale ;
5. Rappels sur l'entretien régulier de cours d'eau ;
6. Echanges et propositions des participants ;
7. Questions diverses.

Présents (22 – 17/25 communes représentées)

DAUBANNAY Dominique	Commune de Corme-Ecluse
BENASSY Ludovic	Commune de Cozes
MOYE Jean-Noël	Commune de Cravans
LUCAZEAU Christian	Commune de Gémozac
SEGUINEAUD Mickaël	Commune de Grézac
GAUVRIT Christian	Commune de Le Chay
CHATELIER Jean-Michel	Commune de Meursac
GEORGEON Thierry	Commune de Montpellier-de-Médillan
GANDOLFI Martine	Commune de Rétaud
BONNIN Francis	Commune de Rioux
PUYON Alain	Commune de Saint-André-de-Lidon
PERE Mickaël	Commune de Saint-Simon-de-Pellouaille
FRANCHI André	Commune de Saujon
MAZAT Elisabeth	Commune de Thaims
BRIDIER Pierre	Commune de Thézac
MILLARD François	Commune de Villars-en-Pons
GEAY Jean	Commune de Virollet
BERTHOME Baptiste	Stagiaire Technicien Milieux Aquatiques – SMBS
PIERRONNET Mélodie	Technicienne Milieux Aquatiques – SMBS

Animateurs : BLONDEL Claire, DAVID Jean-Philippe, DAVITOGU Yann

Communes excusées :

Epargnes, Jazennes, Saint-Romain-de-Benet et Semussac

Introduction de la réunion

A. Puyon, Vice-président du SMBS, référent pour la commission territoriale Seudre moyenne, accueille les participants dans la salle des fêtes de Saint-André-de-Lidon pour cette première commission. Suite à un point sur les règles sanitaires à respecter dans le contexte lié à l'épidémie de COVID-19, il rappelle sa volonté et son engagement à maintenir l'ancrage territorial permettant aux élus du bassin versant de pouvoir s'exprimer, de faire part des problématiques qu'ils rencontrent et d'être informés des actions du SMBS comme c'était le cas avant la fusion SMASS/SMBSA. Pour cela, le conseil syndical du SMBS a validé la mise en place de commissions territoriales au nombre de 3, couvrant chacune une partie du bassin versant (sous-bassins amont, moyen et aval). Leur lancement s'est vu retardé par la mise en place de la gouvernance interne au syndicat suite aux dernières élections municipales, à laquelle est venue se rajouter la crise sanitaire.

A la suite de ces propos préliminaires, M. Puyon propose un tour de table pour que chaque élu puisse se présenter, puis il détaille l'ordre du jour de la réunion.

Déroulement de l'ordre du jour

J-P. David présente les parties 1 et 2 relatives à la description du SMBS et du fonctionnement des commissions territoriales (*cf. diapositives 3 à 8*). Le règlement intérieur du syndicat stipule que les commissions territoriales seront réunies à une fréquence annuelle. Des réunions supplémentaires pourront être organisées à la demande des communes ou pour les informer de l'avancée des programmes en cours.

A. Puyon poursuit par les éléments financiers en détaillant le bilan de l'exercice comptable 2020 et les prévisions 2021 (*cf. diapositives 9 à 12*). Puis il propose un temps d'échanges pour laisser aux élus le soin d'exprimer leurs besoins et attentes vis-à-vis du SMBS.

M. Segueinaud (commune de Grézac) demande ce qui a justifié le recrutement d'un deuxième technicien milieux aquatiques sur le sous-bassin estuarien. C'est la prise de la compétence « maîtrise d'ouvrage » sur l'aval, liée à la mise en œuvre de la GEMAPI, qui a nécessité de créer ce second poste. Sur ce territoire, la réalisation d'un état des lieux similaire à celui effectué sur le

sous-bassin continental entre 2011 et 2014 est nécessaire. Ce travail a été engagé courant 2020. Côté continent, le Programme Pluriannuel de Gestion permettant la mise en œuvre du plan d'actions validé par les élus syndicaux est en cours de finalisation ; ce qui explique le besoin en moyens humains supplémentaires pour mener à bien ces deux démarches.

Y. Davitoglu présente ensuite l'état d'avancement du Programme pluriannuel de gestion (PPG) de la Seudre continentale et les difficultés rencontrées (*cf. diapositive 13*).

J-M. Chatelier (commune de Meursac) demande si les diagnostics écologiques seront financés par le SMBS. En tant que porteur de projet, le syndicat devra effectivement prendre en charge ce volet réglementaire du PPG. La position qui sera défendue auprès des services de l'Etat sera d'utiliser autant que possible les bases de données existantes (Observatoire de la Biodiversité Végétale, Faune-Charente-Maritime, Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine...) afin de limiter le recours à la réalisation de nouveaux inventaires par des écologues.

J-M. Chatelier (commune de Meursac) et A. Puyon (commune de Saint-André-de-Lidon) font remarquer que des diagnostics écologiques ont été réalisés dans le cadre de la révision de leurs Plans Locaux d'Urbanisme et qu'il conviendra de consulter ces documents.

Les élus locaux indiquent unanimement que ces complexités administrative et réglementaire croissantes sont de nature à freiner les dynamiques en cours, retarder la mise en place d'opérations concrètes sur le territoire et risque, à terme, de ne pas permettre d'atteindre les objectifs fixés pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Y. Davitoglu poursuit en faisant un point sur l'étude pour la restauration de la continuité écologique (étude RCE) confiée au bureau d'études Egis eau et détaille le chiffrage et le planning prévisionnel de travaux (*cf. diapositives 14 à 16*).

M. Segueaud (commune de Grézac) s'interroge sur le suivi des travaux et sur les résultats obtenus suite à l'aménagement des premiers ouvrages hydrauliques. Le suivi après aménagement est inscrit réglementairement dans l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation de ces projets. Sur les sites de Chadeniers (aménagé en 2017) et de Chez Viguiard (aménagé en 2019), il porte sur une durée de 3 ans à l'issue de laquelle un rapport doit être produit et transmis au service instructeur. Pour le moment, des résultats positifs sont observés avec la disparition de l'effet « plan d'eau » lié à la présence des clapets, la nette régression des foyers de plantes aquatiques envahissantes, la diversification des écoulements/habitats, le rétablissement des transports sédimentaire et piscicole, avec notamment l'observation d'une reproduction de Brochet sur Virollet alors que ce secteur n'était plus accessible pour l'espèce depuis plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, aucun impact négatif n'a été identifié ni sur le débit de la Seudre et ni sur la piézométrie de ses nappes d'accompagnement.

Y. Davitoglu enchaîne en retraçant la mise en place du plan de gestion des boisements rivulaires (PGBR) et en évoquant les dernières actualités sur ce dossier (*cf. diapositives 17 à 21*).

Les avancées du projet de renaturation de la Bénigousse dans la traversée de Cravans sont ensuite détaillées (*cf. diapositives 22 à 27*).

F. Bonnin (commune de Rioux) demande si l'EHPAD « Le Domaine » situé en face du site 1 a été associé au projet, notamment sur le volet culturel. Les gérants ont été rencontrés au démarrage et étaient prêts à investir sur ce site sous réserve qu'il ne soit plus accessible librement par le public. Cette demande étant difficilement compatible avec la volonté de la commune et du SMBS de faire profiter de cet espace au plus grand nombre et d'y réaliser des animations auprès de divers publics (élus, scolaires...), ils se sont retirés du projet. Toutefois, le cheminement pédagogique envisagé sur le site est prévu pour accueillir des personnes à mobilité réduite et pourra par conséquent être utilisé par les résidents de l'EHPAD et leurs familles.

La parole est donnée à C. Blondel pour la présentation du projet de territoire pour la gestion de l'eau Seudre (*cf. diapositives 28 à 43*).

F. Bonnin (commune de Rioux) demande où en sont les projets de réutilisation des eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Une étude préalable vient d'être finalisée récemment. Elle prévoit une mise en œuvre en deux phases successives. D'abord au niveau de la station d'épuration de Cozes qui servira de zone test à court terme, puis, si les résultats sont concluants, au niveau de la station de Saint-Palais. Le SMBS suit ces projets avec intérêt et veille à leur bonne articulation avec la future stratégie du PTGE.

Y. Davitoglu présente une nouvelle action portée par le SMBS : le suivi des écoulements de la Seudre continentale (*cf. diapositives 44 à 50*). Les personnes/communes souhaitant recevoir les cartes d'état des écoulements chaque mois sont invitées à s'inscrire sur la feuille de présence ou à prendre contact directement avec Y. Davitoglu (voir coordonnées à la fin du compte-rendu). La localisation des stations de suivi sera transmise à chaque commune concernée dès que possible.

Enfin, la matinée se termine sur un rappel de la réglementation en matière d'entretien régulier de cours d'eau (*cf. diapositives 51 à 55*). Une fiche synthétique est mise à disposition des participants et sera annexée au compte-rendu (*cf. pièce-jointe*).

Avant de clôturer la réunion, A. Puyon propose un temps de questions diverses. Les participants s'étant exprimés au fil des présentations, aucune question supplémentaire n'est posée. Il remercie alors l'assemblée pour la qualité de ses échanges et lève la séance à 12h10.

Personnes à contacter

Claire BLONDEL, animatrice référente de la commission Seudre amont :

✉ pom@fleuve-seudre.fr

☎ 05 46 39 64 92

Jean-Philippe DAVID, directeur du SMBS :

✉ sage@fleuve-seudre.fr

☎ 05 46 22 19 73

Yann DAVITOGU, vice-animateur référent de la commission territoriale Seudre amont :

✉ yann.davitoglu@fleuve-seudre-.fr

☎ 05 46 90 89 75

@ Site internet du SMBS : <https://www.sageseudre.fr/accueil>